

*Photographie prise lors de la visite guidée de Verfeuil.
Chêne de Mr et Mme DUPIAT, 4 à 6 siècles d'âge.*

La Gazette de Verfeuil



Lettre d'Information Novembre 2013



Un nouveau tour d'horizon en couleur de notre commune...

La vie à VERFEUIL toujours riche en événements permet de se rencontrer au détour d'une balade qui nous met sous le charme de notre village, d'une fête qui réunit toutes les générations, d'un projet comme l'extension de la classe de maternelle, ou l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

Grâce à l'investissement de vos élus cet été, l'agrandissement et l'aménagement de la classe de maternelle a permis dès la rentrée de septembre d'offrir aux plus jeunes d'entre-nous un lieu fonctionnel qui améliore leur quotidien ainsi que celui des enseignantes.

Au-delà des travaux, l'équipe a aussi mené une réflexion sur la sécurité de cet environnement de plus en plus fréquenté, la création d'une aire de stationnement à proximité a été validée avec le projet d'un cheminement pour les trajets école-cantine (en cours de réalisation).

La mise en oeuvre de la réforme sur les rythmes scolaires nécessite de définir des axes d'organisation, pour ce faire, nous convions les parents d'élèves, l'APE, l'association « Les Minots des Garrigues » à une réunion le vendredi 29 novembre 2013 à 20h30 à la salle des fêtes.

Par ce bulletin d'information, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à tous une excellente fin d'année 2013.

Le Maire, Joëlle Champetier

Informations pratiques

Accueil de la mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

Du lundi au samedi de

9h à 12h

Fermé le mercredi

Mail: mairie.verfeuil064@orange.fr

Site: www.verfeuil.fr

Tel: **04.66.72.90.14**

Madame le Maire reçoit le lundi, mardi et jeudi sur rendez-vous uniquement à partir de 18h. Pour un rendez-vous avec les adjoints, contactez la mairie pour connaître les disponibilités.

Déchetterie

OUVERTURE :

**Lundi, mardi, jeudi,
vendredi et samedi :**
8h à 12h et 14h à 17h.

**Fermeture le mercredi toute
la journée.**

**Carte de déchetterie
obligatoire.**

Numéros Utiles

Gendarmerie

Lussan 04.66.72.90.01

Uzès 04.66.22.54.66

Agenda

- **Dimanche 24 novembre 2013** : Loto de l'APE dès 14h30 à la salle des fêtes.
- **Samedi 7 décembre 2013** : Repas des aînés à la salle des fêtes, repas et animation à partir de 12h.
- **Vendredi 20 décembre 2013** : Venue du Père Noël pour la distribution des cadeaux aux enfants de l'école. Goûter offert par la municipalité.

Informations pratiques

- **Cantine et garderie** : La municipalité rappelle aux parents que les enfants qui fréquentent la cantine ou la garderie doivent être inscrits au plus tard le vendredi à 12h pour la semaine suivante afin d'organiser le planning du personnel communal. Pour le retour de vacances, les inscriptions sont possibles jusqu'au lundi de la reprise à 9h. Rappel : Les inscriptions se font uniquement auprès du personnel communal de l'école.
- **Permance de l'assistante sociale** : Une assistante sociale se tient à votre disposition sur rendez-vous en mairie de Goudargues le premier et le troisième mercredi de chaque mois. Pour un rendez-vous, contactez directement le Centre Médico Social au 04 66 33 30 00, 2 place Salvador Allendès à Bagnols-sur-Cèze.

L'actualité de la commune

LES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE

Travaux réalisés en 2013

REALISATION	COUT	MONTANT SUBVENTION ENCAISSEE EN 2012 PAR LA COMMUNE	MONTANT SUBVENTION ENCAISSEE EN 2013 PAR LA COMMUNE	MONTANT GLOBAL DE LA SUBVENTION
Aménagement parking école	16 944,33 €			
Toiture Atelier Relais	39 131,54 €		16 359,00 €	29 928,50€ (Fonds Départemental d'Equipe- ment Conseil Général)
Toiture école	32 458,24 €		13 569,50 €	
Voiries *	53 009,11 €			
Enfouissement lignes téléphoniques	46 868,00 €			
Réhabilitation réseau d'eau MONGRAN / CLAPEYRET	186 977,26 €		78 167,75 € (Agence de l'Eau) 15 633,55 € (Conseil Général)	93 801,30 €
Mur et escalier rue du Grand Chêne	4 430,00 €			
Cuisine salle des fêtes	9 244,70 €			
Fenêtres mairie	7 781,00 €			
Extension maternelle	78 800,00 €			
Terrain (sous le hangar municipal) Compromis signé en 2012 Achat en 2013	132 562,28 €			
Terrain (à côté du cimetière) Achat en décembre 2012	22 524,00 €	40 238,00 €	40 238,00 €	80 476,00 € (Fonds de Concours Intercommunalité Garrigues Actives)

* Cette compétence est donnée au SIVOM qui se charge de collecter les diverses subventions qui sont déduites de la quote-part due par les communes.

L'actualité de la commune

LES NOUVEAUTES DANS LA COMMUNE

Tour d'horizon des projets concrétisés

Cette dernière lettre d'information de l'année 2013 ne pouvait pas être publiée sans un retour sur les derniers projets qui ont vu le jour dans notre village.

Extension de la classe de maternelle

A l'heure où certaines petites communes se battent contre la fermeture de classe, Verfeuil ne compte pas moins de 14 enfants qui ont fait leurs premiers pas en maternelle en septembre 2013. Pour pallier à ce surcroît d'effectif, la municipalité a pris la décision d'installer un bâtiment modulaire. L'étude de sol a été effectuée le 12 juin, le permis de construire, déposé le 1 juin, a été accepté le 7 août 2013 par la DDTM du Gard. Des avis favorables ont également été émis



par la Commission Sécurité Incendie le 19 juillet, et la Commission Accessibilité le 26 juillet. Pendant toute la période estivale, les entreprises et le personnel municipal ont travaillé pour que tout soit opérationnel pour la rentrée scolaire. Cette extension de 60 m², avec sanitaires, offre un lieu de repos pour les tout petits, ainsi qu'une pièce d'activités pour «les 30 maternelles». Ce projet a fait l'unanimité auprès des enfants, des parents,

mais aussi du corps enseignant.

Achat du terrain sous le hangar

Le parking de l'école a vu le jour en septembre 2013.

Au vu du manque de place de stationnement et afin d'assurer la sécurité autour de la structure scolaire, la municipalité a acheté en décembre 2012 un terrain d'une superficie de 1600 m² dont une



dans la commune en 2013

partie est réservée au stationnement et une autre à un espace vert afin que les enfants puissent exercer en toute liberté leurs activités de plein air.



Cuisine de la salle des fêtes

La cuisine de la salle des fêtes a été totalement modifiée compte tenu de sa vétusté et du besoin des administrés. Ainsi, c'est un nouvel espace

qui s'offre aux loueurs de la salle. Un équipement complet a été mis en place par les employés du service technique qui ont oeuvré pendant plusieurs semaines afin de rendre ce nouveau lieu accessible et plus fonctionnel.

A l'écoute des besoins des habitants

D'autres aménagements ont également été finalisés (*lire en page 3*). Une dynamique de formations a été relancée pour l'ensemble des employés municipaux afin de mieux répondre aux besoins quotidiens : formation de secourisme auprès de la *Croix-Rouge* (pour l'ensemble du personnel), *CACES* (pour le service technique - spécialisation dans la conduite de certains engins), ainsi que de la formation *CEDRALIS* pour

la mise en place du dispositif d'appel pour la protection de la population (*lire page 7*).

Les félicitations de Monsieur le Préfet

Le 25 octobre 2013, lors d'une réunion de travail en mairie, Monsieur le Préfet Hugues BOUSIGES, a dressé un bilan positif des actions menées et a souhaité féliciter l'ensemble de l'équipe municipale pour ses initiatives et précise que l'Etat soutiendra d'autres projets. Pour cloturer cette rencontre, une visite du village a permis à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux élus présents de se rendre compte de l'activité et du patrimoine de notre commune. Un verre de l'amitié a été partagé à l'école en compagnie du personnel municipal.



L'actualité de la commune

VISITE DE VERFEUIL

Grand succès pour la visite guidée estivale



Au début du mois d'août, le village de Verfeuil a été mis à l'honneur dans le cadre des éditions « *Histoires de Clochers* » qui proposent depuis quelques années une visite guidée des villages autour d'Uzès et de Lussan. Environ 180 personnes se sont déplacées pour ce rendez-vous.

Madame Chantal Béjuit, guide-conférencier en Languedoc-Roussillon, a parcouru

avec les participants les ruelles de notre village à la découverte de son patrimoine.

L'histoire de certains édifices a été expliquée au public, comme par exemple l'église, son clocher, la Tour de Mercuel, le château... D'autres lieux plus pittoresques ont également été sillonnés comme la rue des Amoureux et son passage voûté. Les participants ont été très impressionnés par le grand chêne vert qui se situe sur la propriété de Monsieur et Madame DUPIAT. Cet arbre a une circonférence de 4,25 mètres et une hauteur de 25 mètres, son âge a été estimé entre 4 et 6 siècles (*photo en page 1*). Devant le succès de cette visite, Madame Chantal Béjuit a également pris en charge les enfants du troisième cycle (CE2-CM1-CM2) le 14 octobre 2013 pour une découverte de la commune. Cette sortie, financée par l'APE, a rencontré un vif succès auprès des enfants qui ont pu percevoir autrement leur village...

RETOUR EN IMAGE

Commémoration du 11 novembre



En bref..

• **Inscription sur les listes électorales** : Vous avez jusqu'au 31 décembre 2013 où une permanence sera tenue le matin pour vous inscrire sur les listes électorales. Deux élections vont avoir lieu en 2014 : en mars, les élections municipales et en mai, les élections européennes.

A l'attention des administrés

CEDRALIS-VIAPPEL!

Mise en place d'un système d'alerte sur la commune

L' Agglomération du Gard Rhodanien met en place, avec les communes membres, un dispositif d'alerte des populations dans le cadre des risques naturels, sanitaires et technologiques.

Notre commune se dote désormais du système **VIAPPEL!** (dont le coût est à la charge de l'Agglomération du Gard Rhodanien) afin d'assurer la sécurité des habitants.

Le principe est simple : pouvoir transmettre immédiatement des informations auprès des administrés par voie téléphonique (fixe ou portable) ou par voie écrite (sms).

Les risques pouvant faire l'objet d'une alerte rapide sont les suivants (*liste non exhaustive*): inondation à la suite de fortes précipitations, émission de gaz toxiques ou de produits radioactifs, contamination accidentelle

du réseau de distribution d'eau, incendie de forêt, épidémie, risque sanitaire ou toute autre alerte temporaire qui pourrait mettre en danger les personnes et les biens.

Concrètement, en cas d'urgence, un appel sera déclenché par la mairie sur votre (vos) téléphone(s) vous informant de l'évènement à venir ou en cours et des précautions à prendre. Un fichier de numéros de téléphone est déjà constitué en partenariat avec Orange. Cependant, seuls les numéros de téléphone qui sont répertoriés dans les *Pages Blanches* sont déjà à la disposition de la mairie. Prochainement, chaque foyer recevra une fiche d'inscription à compléter et à ramener en mairie afin que la base de données soit la plus complète possible pour faciliter la transmission de ces messages d'alerte.

PERTE ET VOL DE VOS PAPIERS

Du changement pour les déclarations

Suite à l'arrivée du nouveau permis de conduire, de nouvelles directives sont entrées en vigueur depuis le mois d'octobre 2013.

Désormais, la gendarmerie et le commissariat de police ne prennent plus les plaintes concernant la disparition de vos papiers (sauf en cas de vol avec violence).

Donc, en cas de perte ou de vol de vos pièces d'identité (carte d'identité ou passeport et permis de conduire), la déclaration se fera directement en mairie. Afin de renouveler vos papiers d'identité, une déclaration sera remplie et un timbre fiscal de 25€ vous sera demandé pour établir le nouveau dossier. Pour la demande de duplicata du permis de conduire, il faut un formulaire

pour les nouveaux permis récupéré en mairie et vous rendre désormais en personne à la Préfecture pour l'élaboration de votre titre.

Afin de faciliter vos procédures, pensez à garder une copie de vos pièces d'identité sur lesquelles figurent les numéros des documents délivrés par la Préfecture.



A l'attention des administrés

PONT-DU-GARD

Une carte d'accès gratuite pour les habitants

Chaque foyer de la commune peut depuis septembre 2013 bénéficier de la carte d'accès annuelle au site du Pont-du-Gard. Cette mesure vient d'être mise en place dans le cadre d'un partenariat qui unit la commune à l'établissement public. Pour obtenir la carte qui vous offre un accès

gratuit au monument, il vous suffit de vous présenter en mairie, muni :

- de votre carte d'identité,
- d'un justificatif de domicile,
- de la carte grise du véhicule.

Pour toutes informations sur le site du Pont-du-Gard, rendez-vous sur www.pontdugard.fr

PRÉCAUTION POUR L'HIVER

Compteurs d'eau et entretien du chauffage

Il est important à l'approche de l'hiver de vérifier la protection de vos compteurs d'eau en cas de gel. Pour les risques liés au chauffage, le monoxyde de carbone (CO) est un gaz invisible, inodore, et non irritant. L'utilisation d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions présente ce risque. Pour éviter ces accidents, la vérification et

l'entretien régulier de vos appareils de chauffage sont recommandés. Faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées. N'utilisez sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé : ils doivent être placés à l'extérieur des bâtiments. Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion et aérez régulièrement votre habitation.

APPEL AUX ADMINISTRÉS

Procédure de reprise des concessions

Une procédure de reprise des concessions « réputées » non entretenues a été mise en place sur la commune. Un affichage des concessions concernées par cette reprise est consultable sur les portes du cimetière et en mairie. Un plan est également annexé. Toute personne susceptible de donner des informations sur les concessions, concessionnaires ou successeurs est invitée à se rendre en mairie ou contacter le secrétariat au **04 66 72 90 14**.



Plan affiché aux portes du cimetière et en mairie. Concessions en jaune « réputées » non entretenues. Schéma fourni par le SIIG (photo non contractuelle)

Cette publication vous est offerte par la municipalité de Verfeuil.

Les photographies publiées dans cette édition ne sont divulguées sur aucun autre support que notre gazette et rentrent dans le cadre législatif du droit à l'information « Le droit à l'information permet de limiter le caractère exclusif du droit à l'image si l'image illustre l'événement d'actualité. Il autorise la publication d'images de personnes impliquées dans un événement »